



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPER

Compte rendu du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2019 à 16 heures

« La Baillie » Centre Pleine Nature à Arles sur Tech

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi onze avril, à seize heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Pleine Nature Sud Canigó – lieu-dit La Baillie, Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. René BANTOURE.

Etaients présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda: MMES. Martine BONASTRE, Michèle DUNYACH, Danièle HERBAIN, M. Antoine ANDRE.
- Conseillers d'Arles sur Tech: MMES Marie-Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Nicole WOLKONSKY, MM. René BANTOURE, Jean-Louis DUCH-SOLE.
- Conseillers de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseillers de Coustouges : M. Jean-Louis CASANOVA.
- Conseillers de La Bastide : MM. Daniel BAUX, Daniel RIBERE.
- Conseillers de Lamanère : M. Jean-Paul CAPALLERA.
- Conseillers de Le Tech : MR Guillaume CERVANTES.
- Conseillers de Montbolo : MMES Marie-José MACABIES, Christine NAVEAU.
- Conseillers de Montferrer : MM. Jean-Marie GOURGUES, Dominique PETIT.
- Conseillers de Prats de Mollo- La Preste : MMES Jeanne MAISON, Dominique POMMIER, MM. Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Micheline EVEILLARD, M. Jean TORRES.
- Conseillers de Saint Marsal : M. Jean-Jacques LLABOUR.
- Conseillers de Serralongue : MME Jeannette JEANSON, M. Jean-Marie BOSCH.
- Conseillers de Taulis : MME Nadia MELKOWSKI.

Absents excusés: M. Pierre BOUZAGE (procurat° à Mme Marie-Rose BOUISSET), Mme Annick BARBOTEU (procurat° à Mme Jeanne MAISON), M. Alexandre REYNAL (procurat° à Mme Michelle DUNYACH), M. Richard COLL (procurat° à Mme Danielle HERBAIN), M. Michel ANRIGO (procurat° à M. Jean-Louis CASANOVA), Mme Agnès PARAYRE (procurat° à M. Jean-Paul CAPALLERA), MM Louis CASEILLES, Bruno ROUANE, Jean-Yves HOGREL, Jean-Pierre CASSE, Roland COSTE.

Soit 29 membres sur un effectif de 40, le quorum est atteint.

Mr Jean-Marie BOSCH est élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente (14 mars 2019) est adopté à l'unanimité.

Mme Jeanne MAISON ayant procuration pour Mme Annick BARBOTEU pose la question suivante : Peut-il y avoir deux voix différentes lors d'un vote ? La réponse est oui, suite à l'appel au service de Légalité en Sous-Préfecture.

Une minute de silence est observée en hommage à Louis PUIGSEGUR, Maire de Saint Marsal, décédé des suites de sa maladie.

1/ Vote Comptes Administratifs Budget Principal 2018 + Budgets Annexes

Monsieur le Président indique qu'il convient d'examiner et de procéder au vote des Comptes Administratifs 2018 qu'il présente au Conseil.

- 1.** Les comptes **du Budget Principal 2018** laissent apparaître sur l'exercice un excédent *de fonctionnement* de 7 871.29 € et un excédent *d'investissement* de 547 502.57 €.

CA 2018 Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		272 434.49 €	44 230.96 €	
Opérations de l'exercice	7 702 474.62 €	7 710 345.91 €	512 446.94 €	1 059 949.51 €
Résultat de clôture		7 871.29 €		547 502.57 €
TOTAUX CUMULES		280 305.78 €		503 271.61 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget Principal sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2019,

2. Les comptes du Budget Annexe OM/Déchetteries 2018 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 10 275.26 € et un déficit d'investissement de 24 660.36 €.

CA 2018 BA OM/Déchetteries	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		163 171.60 €		177 409.66 €
Opérations de l'exercice	2 284 009.80 €	2 294 285.06 €	1 063 913.42 €	1 039 253.06 €
Résultat de clôture		10 275.26 €	24 660.36 €	
TOTAUX CUMULES		173 446.86 €		152 749.30 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget annexe OM/ Déchetteries sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du budget 2019,

3. Les comptes du Budget Annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches 2018 laissent apparaître sur l'exercice un déficit de fonctionnement de 67 249.87 € et un excédent d'investissement de 29 670.94 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		307 865.19 €	48.32 €	
Opérations de l'exercice	1 754 576.24 €	1 687 326.37 €	42 596.52 €	72 267.46 €
Résultat de clôture	67 249.87 €			29 670.94 €
TOTAUX CUMULES		240 615.32 €		29 622.62 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget annexe Cantines/Enfance/Jeunesse sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du budget 2019,

4. Les comptes du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2018 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 27 312.00 € et un déficit d'investissement de 28 369.43 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		68 084.87 €		9 563.57 €
Opérations de l'exercice	524 734.33 €	552 046.33 €	113 950.55 €	85 581.12 €
Résultat de clôture		27 312.00 €	28 369.43 €	
TOTAUX CUMULES		95 396.87 €	18 805.86 €	

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó, sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2019 et qu'une affectation en investissement est nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement,

5. Les comptes du Budget Annexe Réseau de Chaleur 2018 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement de 45 213.20 €* et un déficit d'*investissement de 493.32 €*.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2017</i>		1 588.69 €		1 666.68 €
Opérations de l'exercice	38 377.12 €	83 590.32 €	25 333.32 €	24 840.00 €
Résultat de clôture		45 213.20 €	493.32 €	
TOTAUX CUMULES		46 801.89 €		1 173.36 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget annexe Réseau de Chaleur sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2019 et qu'une affectation est nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement,

6. Les comptes du Budget Annexe des Gorges de la Fou 2018 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement de 67 741.11 €* et un excédent d'*investissement de 86 258.43 €*.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2017</i>		40 000.00 €	57 221.26 €	
Opérations de l'exercice	537 942.67 €	605 683.78 €	67 274.76 €	153 533.19 €
Résultat de clôture		67 741.11 €		86 258.43 €
TOTAUX CUMULES		107 741.11 €		29 037.17 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 des Gorges de la Fou sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2019 et qu'une affectation en investissement sera réalisée pour équilibrer la section,

2/ Vote Compte de Gestion Budgets Principal 2018 + Budgets Annexes

Le Conseil de Communauté, **Après** s'être fait présenter les Budgets de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, **Après** avoir entendu et approuvé le Comptes Administratifs de l'exercice 2018, **Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, **Considérant** que les écritures sont convenables, **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire, **Statuant** sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **DECLARE** que les Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ Affectation de résultat Budget Principal 2018 + Budgets Annexes

1. Le Compte Administratif 2018 du Centre Pleine Nature laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 95 396.87 €. Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le déficit de la section d'investissement. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2018	95 396.87 €
Affectation à la section d'investissement	19 000.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2019	76 396.87 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó : **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2. Le Compte Administratif 2018 du budget annexe Réseau de Chaleur laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 46 801.89 €. Un besoin de financement est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2018	46 801.89 €
Affectation à la section d'investissement	21 400.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2019	25 401.89 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Budget Annexe Réseau de Chaleur : **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

3. Le Compte Administratif 2018 du budget annexe Gorges de La Fou laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 107 741.11 €. Un besoin de financement est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement au Budget Principal 2019. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2018	107 741.11 €
Affectation à la section d'investissement	31 000.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2019	76 741.11 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Budget Annexe Gorges de la Fou : **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4/ Attribution de compensation

Le Président présente le tableau des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2019. Il rappelle que ces montants vont évoluer dans l'année dès que la CLETC se sera réunie afin d'évaluer les charges liées aux récents transferts (Tourisme, Urbanisme...).

A ce jour, les attributions sont donc les suivantes :

	ATTRIBUTIONS 2018	GORGES DE LA FOU	ATTRIBUTIONS PREVISIONNELLES 2019
AMELIE LES BAINS	669 850,98		669 850,98
ARLES	-115 397,99	-30 000,00	-145 397,99
CORSAVY	49 086,02	-30 000,00	19 086,02
LE TECH	37 172,53		37 172,53
MONTBOLO	18 872,25		18 872,25
PRATS DE MOLLO	32 756,70		32 756,70
SAINT LAURENT DE CERDANS	-49 183,28		-49 183,28
SERRALONGUE	36 374,88		36 374,88
COUSTOUGES	2 257,84		2 257,84
LA BASTIDE	-454,78		-454,78
LAMANERE	-328,19		-328,19
MONTFERRER	29 001,04	-30 000,00	-998,96
TAULIS	-262,76		-262,76
SAINT MARSAL	-514,11		-514,11

5/ Vote Taux CFE/ TH/ TF non bâti et bâti/ TEOM/ Redevance Camping 2019

1. Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux CFE pour l'année 2019 comme suit : **CFE taux 2019 : 31.62 %** avec la réserve taux (0.08%) soit capitalisée en 2019.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le Taux de la Contribution Foncière des Entreprises à 31.62 % en 2019 et capitaliser la réserve de Taux (0.08%), **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président revient sur les propositions de M. Roland COSTE d'augmenter les « bases mini » de la CFE, le Président rappelle l'impact économique sur les petites entreprises locales déjà peu nombreuses sur le territoire.

2. Suite aux travaux préparatoires M. le Président propose au Conseil Communautaire une augmentation du taux de 2 points de la Taxe d'Habitation pour l'année 2019 comme suit : **Taxe d'Habitation 2019 : 11.96 %**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à la majorité (2 votes contres, 2 abstentions), **VALIDE** l'augmentation de la Taxe d'Habitation portée à un taux de 11.96 % en 2019, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Suite aux travaux préparatoires M. le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2019 comme suit : **Taxe Foncière Non Bâti 2019 : 3.66 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe Foncière non Bâti à 3.66 %, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Suite aux travaux préparatoires M. le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de Taxe Foncière sur le Bâti comme suit : **Taxe Foncière Bâti 2019 : 2 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe Foncière Bâti à 2 %, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019 comme suit : **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019 : 12.37 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12.37 %, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit se prononcer chaque année sur différents tarifs et taxes. Il en est ainsi pour la redevance camping, tarif inchangé depuis 2006 et calculé comme suit :

2 € par emplacement et par mois, en fonction du nombre de mois d'ouverture.

REDEVANCE SPECIALE CAMPING 2019

CAMPING	COMMUNE	Nb PLACES	TARIF	Nb mois Ouverture	PRIX en €
LE RIUFERRER	Arles / Tech	163	2,00 €	4	1 304,00€
LE VALLESPER	Arles / Tech	141	2,00 €	8	2 256,00€
MONTBOLO	Montbolo	50	2,00 €	3	300,00€
LE CORTSAVI	Corsavy	50	2,00 €	2	200,00€
CAMPING AMELIA	Amélie les bains	83	2,00 €	8	1 328,00€
VERTE RIVE	St Laurent de C.	41	2,00 €	2	164,00€
CAN NADAL	Prats de Mollo	54	2,00 €	3	324,00€
SAINT MARTIN	Prats de Mollo	72	2,00 €	3	432,00€
LA POMAREDE	Serralongue	6	2,00 €	2	24,00€
TOTAL					6 332,00€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir la redevance camping au tarif tel que présenté, pour l'exercice 2019, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

7/ Vote Budget Principal 2019 et Budgets Annexes

M. René BANTOURE rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 14 mars 2019 et le vote du Compte Administratif 2018. La Commission Finances du 28 mars 2019 et le Bureau ont donné un avis favorable au projet de budget 2019 présenté, en fonctionnement et en investissement. Il est équilibré en recettes et dépenses, section par section comme suit :

1. Budget Principal 2019:

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à: 8 566 065,85 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à: 3 737 145,26 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre, 1 abstention), **ADOpte** le projet de Budget Principal 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2. Budget annexe OM/Déchetteries 2019:

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à: 2 494 081,86 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à: 1 173 424,23 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de budget annexe OM/Déchetteries 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

3. Budget annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches 2019:

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 1 955 887,32 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 86 771,62 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOPTE** le projet de budget annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4. Budget annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2019:

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 610 992,87 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 216 447,86 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOPTE** le projet de budget annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

5. Budget annexe réseau de chaleur 2019:

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 102 101,89 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 35 573,36 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOPTE** le projet de budget annexe réseau de chaleur 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

6. Budget annexe Gorges de la Fou 2019:

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 242 831,00 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 63 700,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOPTE** le projet de budget annexe Gorges de la Fou 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

Le Président fait état du rapport de diagnostic suite aux intempéries aux Gorges de la Fou et de la réunion qui s'est tenue en Sous-Préfecture le 10 avril dernier. Il rappelle la convention signée avec le Conseil Départemental propriétaire du site..

7. Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal 2019:

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 251 932,00 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 0,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOPTE** le projet de budget annexe Office de Tourisme Intercommunal 2019 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

8/ Virement Budget Principal aux Budgets Annexes

1. M. René BANTOURE rappelle le budget 2019 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider les virements aux budgets annexes prévus tels que décrits ci-dessous :

Budget Annexe	Chapitre Budget principal	Montant
262/ Budget Cantines/ Enfance Jeunesse /Crèches	65	Cantines Scolaires 344 319.00 € Jeunesse : 315 000.00 € Crèches : 146 743.00 € Garderies et temps méridien : 114 622.00 €
263/Budget OM Déchetteries	65	Versement de l'intégralité des recettes de TEOM
264/Budget Centre Pleine Nature Sud Canigó	65	165 000.00 €
267/ Budget Office de Tourisme Intercommunal	65	210 786.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** les virements du Budget Principal aux Budgets annexes tels que présentés ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2. M. René BANTOURE rappelle le budget principal 2019 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider le virement au budget annexe des Gorges de La Fou.

Budget Annexe	Chapitre Budget principal	Montant
266/ Budget Gorges de la Fou	65	155 495.00 €

Le Conseil Communautaire,

Considérant les dommages causés par les intempéries survenues dans la nuit du 14 au 15 octobre sur le site des Gorges de La Fou et notamment la destruction partielle de la passerelle, les chutes d'arbres, de pierres et les dégâts matériels,

Considérant le risque que présente le site pour le public et la nécessité de garantir la sécurité des personnes,

Vu l'arrêté des Maires des Communes d'Arles sur Tech, Corsavy et Montferrer interdisant tout accès au site des Gorges de la Fou et par conséquent toutes les visites,

Considérant que les recettes de fonctionnement du budget annexe des Gorges de La Fou sont exclusivement issues des entrées payées par les visiteurs,

Considérant les travaux et diagnostics préalables en cours réalisés en partenariat étroit avec les services de l'Etat,

Considérant que sur l'exercice 2019 le site ne pourra être ouvert au public,

Considérant que le budget annexe doit être équilibré en dépenses et en recettes,

Après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le virement du Budget Principal au Budget Annexe des Gorges de la Fou tel que présenté ci-dessus, **VALIDE** le versement au budget annexe des Gorges de la Fou selon les modalités suivantes : Versement en avril/ mai d'un montant de 95 495 € et Jusqu'à 60 000 € (montant restant) en fonction des besoins de trésorerie tout au long de l'année, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

9/ Budget Annexe Réseau de Chaleur - Durée amortissement des biens

Le Président informe l'assemblée qu'aucune durée d'amortissement des biens n'a encore été décidée pour le Budget Annexe Réseau de Chaleur. Il convient de fixer la durée d'amortissement pour la construction du Réseau en lui-même. Les travaux de construction ont débuté en 2013 et sont aujourd'hui réalisés en totalité. Il conviendra de commencer à les amortir à partir du 1er janvier 2019. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement de ces travaux à 50 ans.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** la durée d'amortissement à 50 ans, **FIXE** le début de l'amortissement pour la construction du réseau au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 50 ans, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

10/ Développement Economique aide financière aux entreprises – Programme Leader

Le Président rappelle que la loi NOTRe a confirmé les intercommunalités dans leur rôle économique et que l'article L1511-3 du CGCT permet dorénavant aux établissements publics de coopération intercommunale de définir et décider de l'octroi des aides ou régimes d'aides ayant pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.

Pour renforcer leur action et l'attractivité du territoire, les élus ont validé dès 2017 le cofinancement des dossiers déposés par les entreprises au GAL Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre de l'axe 1 du dispositif leader : « aider directement l'entrepreneuriat local ».

ce programme permet d'octroyer des aides directes aux entreprises afin de financer des équipements ou immobilisations, dans le but de créer ou développer une activité économique dans les proportions suivantes :

Montant maximum des projets présentés : 12 500 €

Subvention leader : 64 % soit maximum 8 000 € par projet

Subvention CCHV : 16% soit maximum 2 000 € par projet

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** la reconduction de l'aide financière aux entreprises dans les conditions identiques à celles délibérées en 2017 et 2018, **DECIDE** d'inscrire 10 000 € au budget principal 2019 pour financer ces aides, **VALIDE** le report au BP 2019 des aides octroyées en 2017 et 2018 à ce jour non consommées (soit 20 000 €), **DONNE** délégation au président et au vice-président en charge du développement économique pour valider les dossiers et décider de l'attribution des aides, **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

11/ Ecole de Musique - Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Président indique que, comme chaque année, le Conseil Communautaire peut formuler des demandes de subventions de fonctionnement. Il en est ainsi pour la subvention du Conseil Départemental concernant :

▪ L'Ecole de musique intercommunale (fonctionnement annuel)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter une subvention la plus élevée possible pour l'école de musique intercommunale, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, pour l'exercice 2019, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

12/ Adhésions et Participations

1. Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL 66 - Adhésion de la Communauté de Communes du Haut Vallespir

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement propose à la Communauté de Communes de devenir adhérente en 2019.

Cette structure départementale créée fin 2012, a pour vocation d'informer tous les publics sur les questions de droit liées à l'habitat et au logement. Montant de la cotisation annuelle: 0.10 €/ habitant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut Vallespir à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66), **AUTORISE** le Président à signer tous actes liés à ce dossier.

2. Pays Pyrénées Méditerranée - Renouvellement adhésion et participation de la Communauté de Communes du Haut Vallespir

Le Président rappelle à l'assemblée que le Pays Pyrénées Méditerranée est une association couvrant les 4 Communautés des Aspres, Albères-Côte Vermeille-Illibéris, Vallespir et Haut Vallespir. La Communauté de Communes du Haut Vallespir adhère en lieu et place des Communes membres depuis le 1er janvier 2018.

Le Pays Pyrénées Méditerranée sollicite à compter de 2019 une participation s'élevant à 2.25 € / habitant soit une augmentation de 0,50 €/ habitant.

M. Antoine ANDRE, Président du Pays Pyrénées Méditerranée, ne prend part ni à la discussion ni au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le montant de la participation 2019 à hauteur de 2,25 € par habitant, **AUTORISE** le Président à signer tous actes liés à ce dossier.

3. Convention de partenariat - participation financière Espace Cycloport Pays Pyrénées Méditerranée

Le Président rappelle qu'en séance du 28 juin 2018, les Elus Communautaires ont validé l'engagement de la Communauté de Communes du Haut Vallespir dans le projet de création d'un Espace Cycloport Pyrénées Méditerranée créé à l'échelle des 4 communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée, qui proposera 20 itinéraires de vélo sur route et sollicitant la labellisation FFC.

Pour financer ce projet, la Communauté de Communes du Vallespir désigné comme collectivité support et maître d'ouvrage délégué de l'espace Cycloport, sollicitera une aide financière au titre du programme LEADER, ce projet s'inscrivant dans les objectifs de l'axe 3 du programme, selon le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessous :

Recettes	Montant	%
Fonds LEADER	11 698,05 €	64%
Autofinancement		
Participation CC ACVI	1 698,51 €	9,3%
Participation CC Aspres	1 484,61 €	8,1%
Participation CC Haut-Vallespir	1 698,51 €	9,3%
Participation CC Vallespir	1 698,51 €	9,3%
Montant total du projet	18 278,20 €	100%

Le financement du projet sera complété par une participation financière de chacune des Communautés de Communes dans le cadre de la convention de partenariat de l'Espace Cycloport, correspondant à la répartition de l'autofinancement du projet déduction faite de la subvention LEADER.

La participation financière de la Communauté de Communes de Haut Vallespir s'élève donc à 1698.51 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **VALIDE** la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Vallespir dans le cadre de la création, la promotion et la valorisation de l'espace Cycloport labellisé FFC « Pyrénées Méditerranée » sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat 2019 Espace Cycloport FFC « Pyrénées Méditerranée » avec les autres collectivités, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

13/ Programme Investissement et Travaux 2019

Le Président rappelle à l'assemblée le programme d'investissement et de travaux prévus pour l'année 2019. Il est proposé au Conseil de lancer les consultations afin de réaliser le programme d'investissement 2019, et notamment :

- Achat d'une Benne à Ordures Ménagères
- Consultation Marchés – Travaux Maisons de Santé
- Consultation Marchés – Travaux sécurisation Centre Pleine Nature

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à lancer les consultations, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

14/ Projet « La Bernède »

Le Président expose à l'assemblée le projet de « La Bernède » situé à Prats de Mollo. Ce projet consiste à créer et développer le pôle artisanal par la création d'une zone artisanale. La réhabilitation du bâtiment « La Bernède » permettra d'accueillir divers corps de métier et ainsi développer le secteur économique et donner une nouvelle dynamique au secteur artisanal. La Communauté de Communes du Haut Vallespir exerce la compétence Développement Economique et peut, à ce titre, solliciter des cofinancements importants pour un tel projet. Une enveloppe prévisionnelle a pu être ouverte au BP 2019 et sera ajustée en temps voulu, une fois le projet bien déterminé et les subventions notifiées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DONNE** son accord de principe à la participation de la Communauté de Communes du Haut Vallespir au projet « La Bernède » situé sur la commune de Prats de Mollo, **DIT** que la réhabilitation de la partie qui est destinée à accueillir une zone artisanale (600 m²) revêt un caractère communautaire et entre dans le champ de la compétence développement économique exercée par la Communauté de Communes du Haut Vallespir, **AUTORISE** le Président à solliciter tous les partenaires institutionnels Europe, Etat, Région, Département et Chambre Consulaire et à demander les subventions et financements les plus élevés pour ce projet, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

15/ Personnel Communautaire

1. Création de postes et Mise à jour tableau des effectifs

Le Président propose de modifier le tableau des effectifs en créant les postes suivants :

Directeur Général des Services

- 1 poste d'attaché principal à temps complet

Avancements de grade 2019

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet

Contrat CDD droit privé

- 1 poste CDD de droit privé agent polyvalent à temps complet

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **VALIDE** la création des postes tels que proposés et la modification en conséquence du tableau des effectifs ci-joint, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Remboursement frais agent

Le Président informe l'assemblée qu'agent de la Communauté de Communes du Haut Vallespir a dû s'acquitter directement de factures sur internet pour l'ouverture de lignes téléphoniques et la création et l'hébergement de noms de domaine pour le compte de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **AUTORISE** le remboursement à l'agent pour un montant de 367.75 €, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

16/ Questions et informations diverses

M. Jean-Louis DUCH-SOLE pose les questions suivantes : montant des dépenses imprévues au budget 2019 ? Est-ce que la CFE baisse d'année en année ? Et soulève le problème de l'accès en Haut Vallespir...

Le Président informe l'assemblée de la mise en place de nouveaux conteneurs à Saint Laurent de Cerdans et Amélie-les-bains...

Le Président rappelle à l'assemblée la rencontre citoyenne « Imagine les P.O » qui se tiendra samedi 13 avril à 10h00 aux Moulins des Arts à Arles sur Tech

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.